

Tout savoir sur

LA TARIFICATION INCITATIVE



LE GUIDE DU TRI

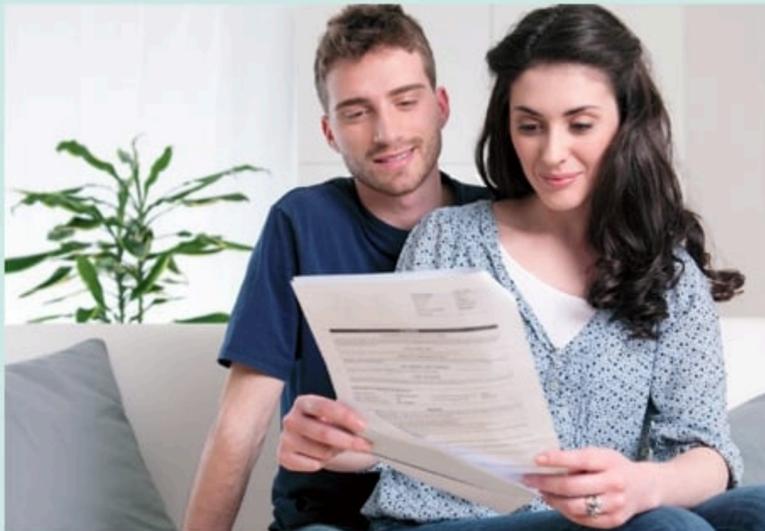

SMIRTOM
du Plateau Picard Nord



J'AGIS, JE RÉDUIS
Je pense à demain !

TOUT SAVOIR SUR LA TEOMI

(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)



LA TARIFICATION INCITATIVE, C'EST QUOI ?

La TI répond au principe de « pollueur-payeur », dans un contexte de hausse des coûts. C'est un nouveau mode de financement du Service Public des Déchets (SPD) qui permet à chacun d'être responsabilisé dans la gestion domestique de ses déchets et de devenir acteur de sa facture.

C'est aussi un outil au service d'un projet global qui englobe les coûts :

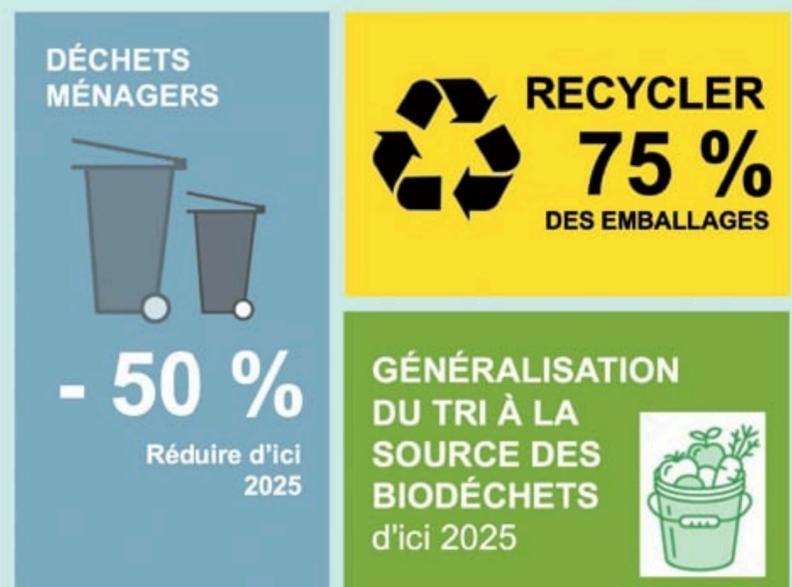
- **du bac noir d'ordures ménagères** (l'idée est d'anticiper la hausse de 280 % de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui concerne l'enfouissement des déchets de la poubelle noire et qui nous sera imposée à l'horizon 2025 ;
- **des autres charges à savoir** : la collecte du bac jaune de tri, la gestion des déchèteries, la collecte des points d'apport volontaire (verre, papiers, cartonnettes).

Suite à une étude qui a duré plus d'un an avec la présentation de plusieurs scénarii, les élus du SMIRTOM du Plateau Picard Nord ont pris les dispositions suivantes :

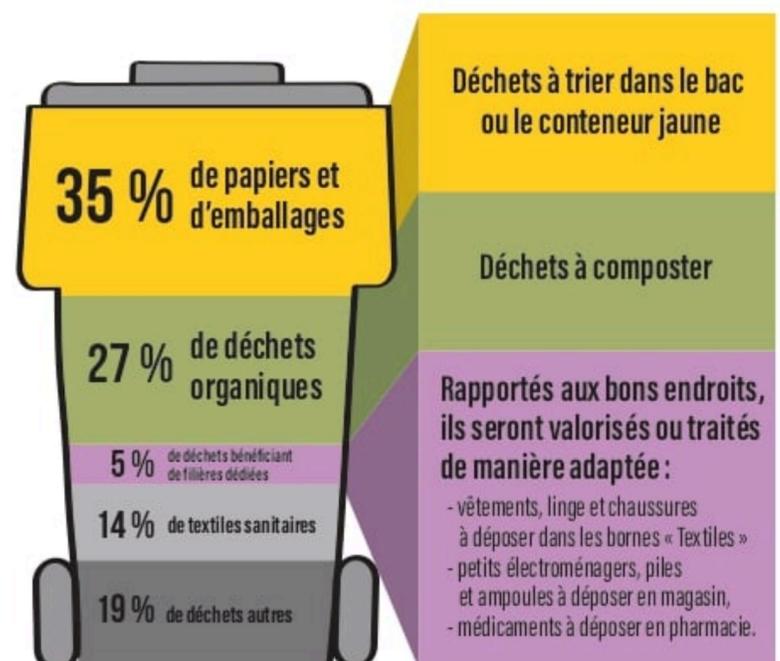
- 1 - **Ajuster le Service Public des Déchets (SPD)** pour assurer la continuité de la qualité du dispositif, moderniser les équipements tout en traquant la hausse des coûts ;
- 2 - **Préparer les habitants à la mise en place progressive de la tarification incitative** qui sera effective en 2024 :
 - **une part fixe de 80 %** qui continuera d'être payée de façon identique par tous les habitants,
 - **une part variable de 20 %** qui dépendra du nombre de levées dans l'année de son bac noir (ordures ménagères) personnel (levée comptabilisée automatiquement à chaque fois grâce à une puce fixée sur le bac) ;
- 3 - **Mettre en place une collecte robotisée** pour optimiser les circuits et le temps de collecte.

LA TARIFICATION INCITATIVE, POURQUOI ?

La mise en place de la tarification incitative (TI) est un outil à disposition des collectivités locales pour **atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance Verte (LTECV) et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC)** votée en 2020, à savoir :



Constat : les **3/4** des déchets déposés dans la poubelle noire n'ont rien à y faire* !



* Source : ADEME 2019

Ce qui veut dire que le SMIRTOM du Plateau Picard Nord doit inciter à **davantage de tri dans le bac jaune, les bornes blanches** (pour les papiers et les cartonnettes) **et vertes** (pour les emballages en verre).

LES ÉQUIPEMENTS

POURQUOI UN CAMION ROBOTISÉ ?

La collecte robotisée est une **solution technique qui permet d'optimiser le service et de supprimer les risques d'accidents** pour tous et les maladies professionnelles que connaissent les ripeurs après plusieurs années d'activité.

Lorsque les bacs sont bien regroupés et positionnés par les usagers, la collecte s'effectue grâce à la préhension d'un bras articulé commandé depuis la cabine, sans autre intervention de la part du chauffeur c'est-à-dire sans avoir besoin de descendre de la cabine du camion.



Les bennes robotisées ont été équipées d'un lecteur approprié qui permet d'enregistrer le nombre de levées de chaque bac :



L'identification se fait grâce à la puce RFID UHF.

Présentation du bac à la collecte.



Au passage du camion, le bac est collecté, comptabilisé puis vidé.



La date, le numéro du bac et la levée sont enregistrés automatiquement.



Publication de la facture et envoi à l'utilisateur.



Les données enregistrées dans le logiciel du SMIRTOM permettent de calculer le coût.

BIEN PRÉSENTER SON BAC À LA COLLECTE

Votre bac doit être sorti la veille du ramassage, positionné sur le marquage **la collerette tournée vers la chaussée** et rentré après la collecte.

Dans l'intérêt de tous, **il doit être présenté plein et couvercle fermé** sous peine de ne pouvoir être collecté !

Attention, votre bac ne sera pas collecté si :

- il contient des déchets en VRAC ou en SACS présentés au pied de celui-ci,
- son couvercle n'est pas fermé avec trop de sacs d'ordures ménagères,
- il n'est pas homologué par le SMIRTOM (le bac doit être équipé d'une puce).

*Bac avancé
vers la chaussée
collerette côté rue !*



CONSEIL :

veillez à ne pas trop tasser vos sacs de déchets dans le bac pour qu'il soit bien vidé lors de la collecte.

REGROUPER LES BACS POUR FACILITER LA COLLECTE



Le SMIRTOM a équipé chaque foyer d'un bac pucé noir destiné à recevoir uniquement les ordures ménagères.

La collecte robotisée permet au camion de ramasser deux bacs à la fois. C'est la raison pour laquelle le **SMIRTOM demande aux habitants de regrouper leur bac au moins par 2** avec celui du voisin.

Un marquage temporaire au sol propose des emplacements indicatifs ; certains emplacements nécessitent des adaptations qui seront réalisées en janvier-février.

Le bac jaune a été pucé également pour établir des statistiques. Seule la levée du bac noir sera comptabilisée.

Si vous n'avez pas encore reçu votre bac pucé, contactez rapidement le SMIRTOM du Plateau Picard Nord au 03 22 32 01 63.

Cahier
détachable



J'AGIS, JE RÉDUIS

Je pense à demain !



LE GUIDE DU TRI

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

ecosystem
recycler c'est protéger

screlec
ensemble vers une économie circulaire

recylum
engagés pour un recyclage responsable

**ECO
DDS**

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

**ECO
TLC**
L'eco-organisme du textile - du linge - de la chaussure

adelphe

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LES CONSIGNES DE TRI *se simplifient*

ON MET QUOI DANS LE BAC JAUNE ?



Bouteilles et flacons en plastique



Sachets et films en plastique



Pots de crème, yaourts, gourdes de compote, tubes en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène

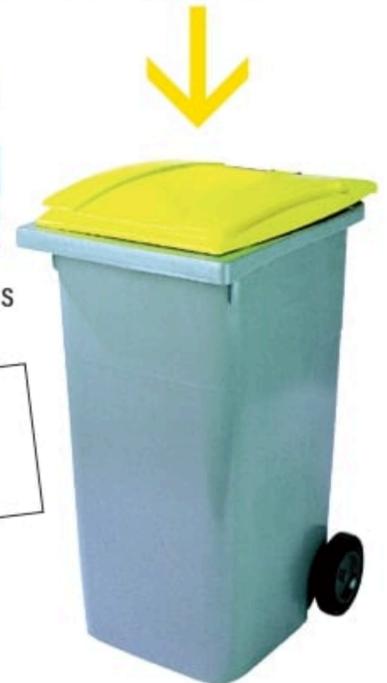


Briques alimentaires



Emballages en métal

**EN VRAC
PAS EN SAC**



ON MET QUOI DANS LA BORNE BLANCHE ?



Tous les papiers : journaux, magazines, prospectus, cahiers, enveloppes, courriers...



Petits emballages en carton



LES GROS CARTONS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.

ON MET QUOI DANS LA BORNE VERTE ?



Pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre



NE PAS DÉPOSER : VAISSELLE, MIROIRS CASSÉS, AMPOULES

ON MET QUOI DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?



Masques jetables



Cotons-tiges, brosses à dents, rasoirs jetables



Couches-culottes



Vaisselle cassée



Mouchoirs et lingettes



Pots de fleurs



Petits objets en plastique cassés



ON MET QUOI DANS LA BORNE « TEXTILES » ?



Les vêtements (même usagés)



Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...)



Les articles de maroquinerie, ceintures, peluches



Les chaussures (liées par paire)



PENSEZ À COMPOSTER VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN !

LES DÉCHETS DE CUISINE



Epluchures et restes de fruits et légumes



Coquilles d'œufs broyées



Filtres et marc de café, thé en vrac, sachets de thé



Papiers essuie-tout, serviettes, mouchoirs (sans produit chimique)



Restes de repas



Pain rassis

UN COMPOSTEUR À PETIT PRIX !



Pour obtenir un composteur de 400 litres au tarif préférentiel de 25 € ou un composteur de 1000 litres au tarif de 35 €, contactez le SMIRTOM PPN au 03 22 32 01 63.

LES DÉCHETS DE JARDIN



Tontes de gazon



Fleurs fanées ou coupées



Vieux terreau de jardinières



Sciure de bois



Feuilles mortes



Petits branchages

LES DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOS 5 DÉCHÈTERIES

BERNAVILLE

Rue du Général Leclerc
80370 BERNAVILLE

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Lundi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Jeudi : 13h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Lundi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Jeudi : 13h - 18h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Samedi : 9h - 18h

DOULLENS

Rue des Tarterins, ZI du Rouval
80600 DOULLENS

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Lundi : 9h - 12h et 13h - 17h
Mardi : 13h - 17h
Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Lundi : 9h - 12h et 13h - 18h
Mardi : 13h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Samedi : 9h - 18h

FLESSELLES

Rue de la Gare - 80260 FLESSELLES

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Mardi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Jeudi : 13h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Mardi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Jeudi : 13h - 18h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Samedi : 9h - 18h

SAINT-OUEN

Lieu-dit "Le marais communal"
80610 SAINT-OUEN

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Mardi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Jeudi : 13h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Mardi et mercredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Jeudi : 13h - 18h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 19h
Samedi : 9h - 18h

PAS-EN-ARTOIS

Route de Grincourt - 62760 PAS-EN-ARTOIS

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Lundi : 13h - 17h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h - 17h
Samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Lundi : 13h - 18h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h - 18h
Samedi : 9h - 18h



DÉCHETS ACCEPTÉS :



DÉCHETS INTERDITS :

pneumatiques agricoles,
amiante-ciment, bouteilles de gaz,
terre, ordures ménagères

Des conseils POUR MAÎTRISER MA FACTURE

1 - JE RÉDUIS MA PRODUCTION DE DÉCHETS ET JE MODIFIE MES HABITUDES D'ACHAT.



Je privilégie les produits écolabellisés.



J'évite le gaspillage alimentaire.



J'achète à la coupe ou en vrac.



J'évite les sur-emballages.



J'achète des éco-recharges.



J'utilise des piles rechargeables.



Au bureau, je limite mes impressions papier.



J'emprunte ou je loue certains appareils (perceuse...).



Je répare ou je fais réparer si j'en ai la possibilité.



Je donne aux associations, je vends sur des brocantes plutôt que de jeter vêtements, objets de décoration.



J'utilise un sac réutilisable.



J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres.



J'offre des cadeaux dématérialisés (entrée de spectacle, cinéma...).



J'évite les produits jetables (gobelets, vaisselle...) et privilégie les produits durables.

2 - JE TRIE MES EMBALLAGES ET MON PAPIER DE MANIÈRE RÉGULIÈRE ET J'UTILISE LES DÉCHETTERIES.



FACTURATION ET CALENDRIER DE LA TEOMI

Actuellement, le service gestion des déchets ménagers est financé par la TEOM que chacun paie à travers les impôts locaux (taxe foncière) une fois par an.

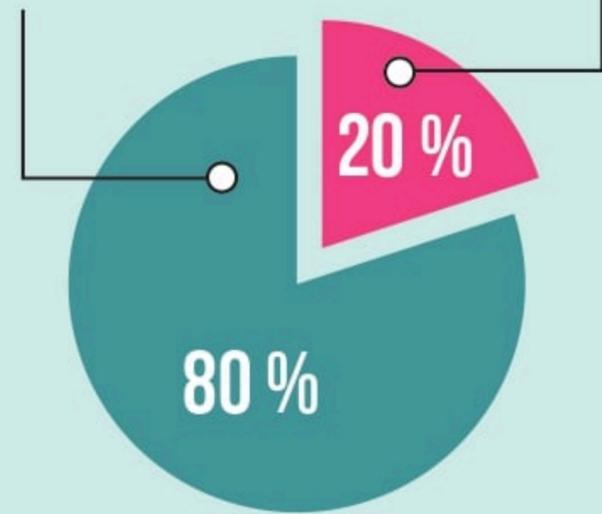
Je peux continuer à présenter mon bac pucé à la collecte tous les 15 jours, mais chaque fois que je ne le fais pas, j'économise une levée.



La TEOMi comprend :

une part fixe incluant les coûts liés à la gestion des bacs, des points d'apport volontaire, des déchèteries, de la collecte sélective et des frais de collecte des ordures ménagères,

une part variable fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères



Contenance du bac	140 L	240 L	360 L
Coût de la levée (comptée sur la part variable)	3,00 €	4,00 €	5,00 €

Il s'agit d'un **tarif expérimental** qui pourra évoluer en fonction des résultats de 2022 et de la participation de chacun.



Maintien de la TEOM et sensibilisation des usagers



Comptabilisation réelle des levées



Facturation réelle de la TEOMI avec les levées réalisées en 2023

1 SORTIE = 1 LEVÉE

2022 et 2023 sont des années de transition qui doivent permettre à chacun de se familiariser avec ce nouveau système.

VRAI ou FAUX ?



Les bacs d'ordures ménagères vont être pesés.

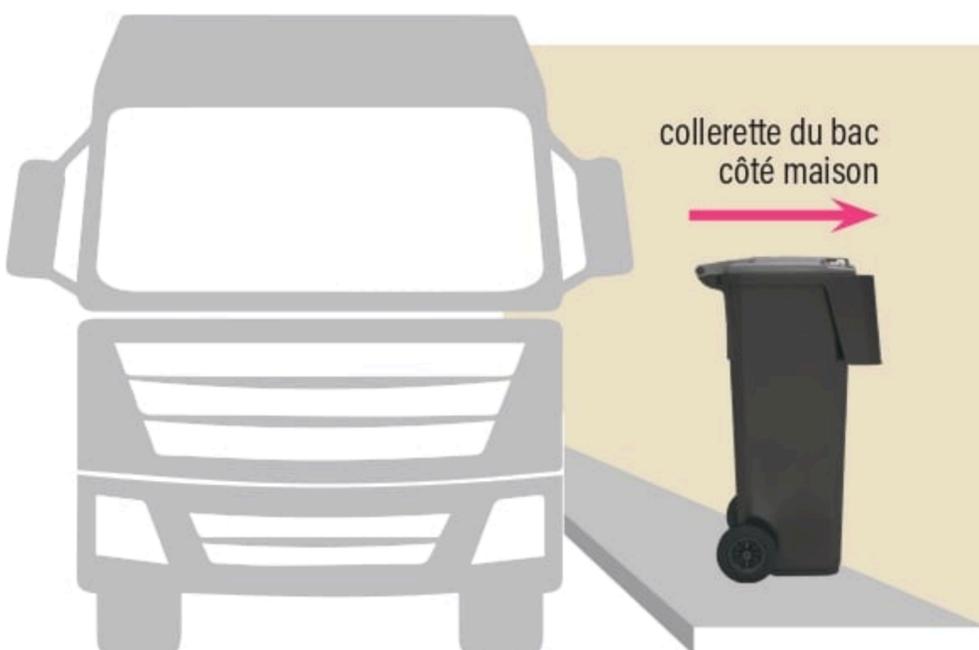
FAUX

Non, la TEOMi sera calculée en fonction du nombre de levées du bac noir et non en fonction de son poids.

Si je n'ai pas les moyens de rentrer mon bac noir, il sera automatiquement comptabilisé à la collecte.

FAUX

NON, pour indiquer aux ripeurs que votre bac est vide et qu'il ne faut pas le soulever à la collecte, il suffit de le tourner, collerette côté maison (et non coté « chaussée »).



Si je ne présente pas mon bac noir à la collecte, je ne paierai rien.

FAUX

La TEOMi comprend l'ensemble des charge fixes liées à la gestion du Service Public des Déchets (collecte bac jaune, collecte des bornes blanches et vertes, gestion des déchèteries, etc) payées par tous. La part variable concerne uniquement la levée du bac noir.



Il faut désormais obligatoirement utiliser les bacs à collerette du SMIRTOM.

VRAI

Sans puce électronique, le bac ne sera pas identifié par le camion robotisé et ne pourra pas être collecté.



La collecte du bac noir va passer moins souvent.

VRAI

La collecte du bac d'ordures ménagères passera une fois tous les 15 jours, comme pour le bac jaune (au lieu d'une fois par semaine initialement).

Le camion passera donc une fois pour collecter le bac noir, puis la semaine suivante pour le bac jaune (successivement une semaine sur deux) :

		FEVRIER			
	1	M		1	M
	2	M		2	M
L	3	J	TRI	3	J
M	4	V		4	V
5	5	S		5	S
6	6	D	sem 06	6	D
7	7	L	OM	7	L
8	8	M		8	M
9	9	M	sem 02	9	M
10	10	J	OM	10	J
11	11	V		11	V
12	12	S		12	S
13	13	D	sem 07	13	D
14	14	L	TRI	14	L
15	15	M		15	M
16	16	M	sem 03	16	M
17	17	J	TRI	17	J
18	18	V		18	V
19	19	S		19	S

Je suis en appartement donc je ne suis pas concerné par la TEOMi.

FAUX

Pas de souci, l'enquête va vous le préciser et nous trouverons des solutions (par exemple : des points de collecte à proximité de votre résidence seront mis en place).



Si mon voisin met ses poubelles dans mon bac, je serai facturé en plus.

FAUX

Non, puisque c'est au nombre de levée que la facturation est calculée. Attention, si votre poubelle déborde, elle ne sera pas collectée.



Je possède une résidence secondaire, je peux refuser le bac pucé.

FAUX

NON, car le service sera quand même facturé.

Si vous n'avez pas encore reçu votre calendrier de collecte, connectez-vous sur le site internet SMIRTOM du Plateau Picard Nord

www.smirtom-ppn.fr



SMIRTOM
du Plateau Picard Nord

Rue du Fossé Savignac - 80600 DOULLENS - T. 03 22 32 01 63 - contact@smirtom-ppn.fr

www.smirtom-ppn.fr